

Les inégalités éducatives : comprendre pour agir

Numéro 2025-2

Sommaire

- [Le numérique peut-il vraiment contribuer à réduire les inégalités d'accès à la culture et à l'éducation chez les jeunes ?](#)
- [Évaluer les programmes d'éducation artistique et culturelle : enjeux, méthodes et enseignements](#)
- [La ségrégation sociale entre collèges : problématique et conséquences](#)



Le numérique peut-il contribuer à réduire les inégalités d'accès à la culture et à l'éducation chez les jeunes ?

Les promesses du numérique : accès élargi ou illusion de démocratisation ? [Abel Aussant](#), doctorant au Centre de recherche sur les inégalités sociales (CRIS) de Sciences Po apporte des éléments de réponse à cette question pertinente, alors que le numérique occupe une place croissante dans nos vies. Ses recherches sur les usages numériques des jeunes s'appuient sur une approche mêlant grandes enquêtes, données numériques massives et analyse causale.

Le numérique est-il vraiment en train de démocratiser l'accès à la culture pour les jeunes, ou au contraire, renforce-t-il certaines inégalités sociales ?

Tout dépend de ce que l'on entend par « démocratisation ». Il est vrai que les modes d'accès numériques, en particulier les plateformes de streaming audiovisuels, offrent la possibilité théorique d'accéder à une grande diversité de contenus. Pour ceux qui les utilisent, ces plateformes peuvent effectivement permettre un accès élargi. Mais toute la question est de savoir qui utilise ces plateformes.

Dans le concept de « démocratisation », il y a un objectif de transformation des pratiques des publics a priori éloignés de la culture. Il y a l'idée que l'on voudrait réduire l'écart entre ceux qui ont des pratiques diversifiées et rentables (scolairement, socialement, etc.) et ceux qui ont des pratiques moins valorisées. Or, le problème avec les outils numériques, c'est qu'ils ont plutôt tendance à être utilisés par des individus qui ont fait des études supérieures, donc des gens qui ont déjà plus de chances d'avoir des pratiques culturelles diversifiées.

Cela est dû à plusieurs facteurs, notamment au fait que l'usage des médias numériques requiert de posséder des compétences et des équipements adaptés. Il en résulte que les éventuels avantages que pourrait constituer l'utilisation de ces plateformes numériques en termes d'accès auront plutôt tendance à bénéficier à des personnes qui possèdent un certain capital culturel. En l'état actuel des choses, **le numérique est plutôt un facteur d'inégalités qu'un outil de lutte contre celles-ci.**

On entend souvent dire que "Netflix nous fait regarder tout le temps la même chose" : vos recherches montrent-elles réellement que les plateformes numériques nous enferment dans nos bulles de filtres ?

L'idée de « bulles de filtres » a été popularisée par [Eli Pariser](#), un militant d'internet américain, dans un livre éponyme. À l'origine utilisée pour parler de la manière dont les informations politiques nous parvenaient sur les réseaux sociaux numériques, elle a fait son chemin dans les milieux académiques et a été employée pour décrire la façon dont les plateformes nous recommandent des contenus en utilisant des algorithmes pour prédire nos préférences futures à partir de nos pratiques passées. L'idée est séduisante, car ces algorithmes reposent effectivement sur des principes de similarité pour construire leurs recommandations. Qui ne s'est pas déjà dit que l'algorithme de YouTube ou de Netflix manquait de variété dans ses recommandations, en nous proposant « toujours la même chose » ?

Le problème est que l'on a tendance à raisonner dans l'absolu, alors qu'il faudrait comparer les plateformes aux modes de consommation préexistants. Oui, on a plus de chances d'apprécier un contenu s'il ressemble à des choses que l'on a aimées par le passé. Les systèmes de recommandation utilisent ce principe. Mais cela n'a rien de nouveau et n'est absolument pas spécifique aux plateformes numériques. Les chaînes de télévision hertziennes ont tendance à la standardisation des programmes, car c'est ce qui fidélise le spectateur. De même, les journaux ont une ligne éditoriale qu'ils suivent. Les lecteurs lisent un journal ou deux et s'aventurent peu au-delà de ce qu'ils ont l'habitude de consommer. Ainsi, on peut dire que les individus étaient déjà dans des bulles de filtres bien avant l'avènement des plateformes Internet. La question est de savoir si les bulles de filtre numériques contemporaines sont pires que celles de l'époque antérieure. C'est loin d'être sûr et cela dépend énormément des cas.

Je vais parler de l'exemple des plateformes de streaming audiovisuel et de la consommation de séries, que j'ai étudiée dans un article publié avec Samuel Coavoux. Dans celui-ci, nous montrons que l'utilisation de plateformes de streaming telles que Netflix ou Prime Video augmente la diversité des genres de séries consommés par les individus, par rapport aux personnes qui utilisent essentiellement la télévision. Ainsi, l'utilisation du streaming a plutôt tendance à sortir de la « bulle de filtre » que constitue la télévision. Cela n'est pas forcément dû au fait que les algorithmes de Netflix font des suggestions particulièrement diversifiées. C'est plutôt parce que les séries disponibles sur ces plateformes sont beaucoup plus diverses que ce que l'on trouve à la télévision. Elles offrent un univers des possibles bien plus large pour les spectateurs, et cela se mesure effectivement dans nos données.

Vous étudiez le dispositif du Pass Culture : en quoi ce type de politique publique peut-il réduire les inégalités d'accès à la culture chez les jeunes ?

Le Pass Culture paraît une politique assez déroutante, du fait de son mode de fonctionnement inédit. Historiquement, la politique du ministère de la Culture a plutôt consisté à subventionner la production culturelle nationale et à mettre en place des politiques de gratuité ciblées sur des biens culturels « légitimes » (théâtre, musées, etc.). Le Pass Culture procède de logiques opposées. C'est une subvention directe à la consommation, et cette subvention a vocation à être sans filtre sur le contenu. On peut aussi bien accéder, grâce au Pass, à de la culture très populaire et commerciale qu'à de la culture plus institutionnelle. Au travers d'une enquête menée en partenariat avec la Cour des comptes, nous nous sommes demandé quel pouvait être l'effet réel d'une telle politique de la demande sur les consommations des jeunes, notamment pour ceux qui avaient peu de pratiques culturelles à l'origine. Les résultats sont intéressants, car très contrastés en fonction du type de pratiques considéré. Le Pass Culture aide effectivement certains jeunes qui n'allaient pas au cinéma à s'adonner à ce loisir. Il en va de même pour la lecture de bande dessinée et de manga. En revanche, l'effet du Pass est très marginal pour la fréquentation des concerts et des festivals et inexistant pour tout ce qui concerne le théâtre, l'Opéra ou les musées.

En fait, ces résultats s'expliquent assez bien grâce à la littérature sociologique et économique sur les consommations culturelles. Les pratiques sur lesquelles le Pass n'a aucun effet sont des pratiques dites « **légitimes** », pour lesquelles les **barrières** à l'entrée sont essentiellement **culturelles et symboliques**. En agissant uniquement sur l'aspect financier de l'accès à la culture, une politique comme le Pass a peu de chances d'agir sur la prévalence de ces pratiques chez les publics éloignés. En revanche, le cinéma ou la lecture de bande dessinée sont des pratiques populaires que la grande majorité des jeunes désire pratiquer. Ces pratiques ont cependant un coût que toutes les familles ne peuvent pas assumer. Le Pass Culture offre la possibilité à certains jeunes défavorisés de passer outre ces difficultés économiques. En cela, **il a un effet de réduction des inégalités**, mais principalement sur des pratiques culturelles « commerciales et populaires », pour lesquelles l'enjeu de l'accès est essentiellement dû à une incapacité à payer.

REFERENCE - "[Streaming Platforms, Filter Bubbles, and Cultural Inequalities. How Online Services Increase Consumption Diversity](#)", Samuel Coavoux, Abel Aussant, *Sociological Science*, Septembre 2025 [Accès ouvert].





Évaluer les programmes d'éducation artistique et culturelle : enjeux, méthodes et enseignements

Julie Pereira (chercheuse junior à l'OCDE & associée au CRIS) et **Philippe Coulangeon** (Directeur de recherche CNRS au Center for Research in Economics and Statistics - ENSAE Institut Polytechnique de Paris) nous présentent les enjeux de l'évaluation des programmes d'éducation artistique et culturelle ([EAC](#)).

Quel est l'intérêt d'évaluer les programmes d'éducation artistique et culturelle ?

De manière générale, la demande d'évaluations d'impact s'est accrue avec l'exigence croissante de redevabilité dans l'allocation des ressources publiques. Que fait-on de l'argent public ? Historiquement, les secteurs de la culture et de l'éducation ont pourtant pu exprimer de la réserve, voire de défiance, face à ces démarches. En effet, évaluer un dispositif c'est d'abord très prosaïquement en déterminer la valeur. Or l'art et l'éducation sont souvent tenus pour inestimables, car porteurs d'une valeur symbolique et civique incommensurable.

Pourquoi les tentatives d'évaluation des programmes d'EAC se multiplient-elles malgré tout ces dernières années ? L'explication tient essentiellement à leur place modeste, et fragile dans les programmes scolaires et les budgets publics. On évalue parce qu'il faut choisir. Pour les porteurs de projets d'EAC, produire une évaluation d'impact positive permet de justifier et légitimer les moyens humains et financiers qui leur ont été alloués. Alors que la pression budgétaire et temporelle est particulièrement forte, il s'agit de justifier de son utilité et de son efficacité (voire de son efficience), pour pérenniser son existence. Ajoutons que ce type de projet mobilise souvent des fonds privés ou philanthropiques, émanant de structures où la culture de l'évaluation d'impact est particulièrement forte.

Qu'évalue-t-on en général dans ces dispositifs ?

On distingue généralement deux types d'effets quand on mesure l'impact des dispositifs d'EAC. D'une part, on trouve les effets dits "intrinsèques", c'est-à-dire directement liés aux disciplines artistiques abordées, tels que la sensibilisation des enfants aux arts, l'éducation à la diversité des esthétiques ou encore la démocratisation de l'accès à la culture. Cette première catégorie d'effets s'oppose aux effets dits "extrinsèques", que l'on peut également qualifier d'indirects. Il s'agit alors de renforcer des compétences non artistiques au moyen des programmes d'EAC. Éducation **aux** arts et à la culture d'un côté ; éducation **par** les arts et la culture de l'autre.

En matière d'effets intrinsèques, la littérature scientifique montre effectivement qu'une exposition aux arts renforcée pendant l'enfance est associée à des pratiques culturelles plus nombreuses et diversifiées à l'âge adulte. La majeure partie des évaluations d'impact de programmes d'EAC se concentre toutefois sur leurs effets extrinsèques. Beaucoup d'évaluations de ces dispositifs les envisagent en effet avant tout comme des outils de **remédiation scolaire**. Ainsi, on mesure fréquemment l'effet de ces programmes sur les **performances scolaires**, les compétences exécutives, la motivation ou encore l'assiduité des enfants. On trouve aussi des études qui s'intéressent aux **compétences sociales et émotionnelles** des enfants. On peut notamment citer la confiance en soi, la persévérance, ou l'empathie.

Si l'on observe souvent des corrélations entre l'EAC et ces divers indicateurs, **on manque encore d'études à la méthodologie suffisamment robuste pour établir – ou réfuter – de manière certaine la nature causale de ces associations**. Ce constat ne récuse bien évidemment pas les bénéfices potentiels de l'EAC, mais il plaide pour que des dispositifs d'évaluation fiables soient plus systématiquement mis en œuvre.

Qu'a montré l'évaluation du programme "Un violon dans mon école" que vous avez mené, sur le plan des apprentissages scolaires ?

[Un violon dans mon école](#) est un programme d'apprentissage du violon financé par une fondation de droit privé. Ce dispositif pédagogique obligatoire et relativement intensif, a lieu sur le temps scolaire à destination d'enfants de 4 et 8 ans, scolarisés dans le Val-d'Oise en [éducation prioritaire](#).

En maternelle, les résultats de notre évaluation suggèrent que l'enseignement du violon peut favoriser l'apprentissage de l'écriture et l'alphabétisation, en particulier chez les enfants les plus défavorisés socialement. Toutefois, ces avantages ne sont pas durables. Dès le CP, les coûts d'opportunité du programme deviennent apparents, jusqu'à produire des effets négatifs sur les performances en langage, particulièrement en lecture, en fin de

CE1. Par ailleurs, cet effet négatif est plus prononcé chez les enfants les plus défavorisés, augmentant ainsi les écarts sociaux de réussite scolaire.

Comment expliquer ces résultats un peu contre-intuitifs ?

L'hypothèse principale pour expliquer ces résultats s'appuie sur deux facteurs : la distance entre le contenu des leçons de violon et les autres apprentissages d'une part, et l'utilisation du temps scolaire d'autre part. En maternelle, les leçons de violon sont l'occasion de mobiliser des compétences travaillées par ailleurs en classe : la motricité fine, le langage oral, la numération, la posture d'élève, etc. Le temps dédié au violon participe alors à l'atteinte des objectifs pédagogiques généraux de l'école maternelle. En revanche, à partir du CP, le contenu des cours de violon s'éloigne de celui étudié en classe, et les leçons de violon deviennent peu à peu une matière distincte et autonome du reste du contenu scolaire. Le temps scolaire étant constant, les heures dédiées au violon concurrencent alors celles réservées aux autres apprentissages. Cette concurrence produit des effets plus négatifs chez les élèves les plus défavorisés socialement, qui disposent de moins de ressources pour « rattraper » ce temps hors de l'école.

Plus largement, l'étude du programme Un violon dans mon école interroge les missions confiées à l'école au regard des ressources qui lui sont allouées. De plus en plus sollicitée pour répondre à des enjeux sociaux et politiques divers, l'école ne peut sans doute pas remplir ces multiples missions avec des moyens inchangés. L'apprentissage d'un instrument peut, en soi, être une expérience extrêmement précieuse et enrichissante. Toutefois, les programmes d'EAC, lorsqu'ils sont intensifs et s'inscrivent sur le temps long, devraient **compléter**, et non remplacer, le temps scolaire. En effet, les preuves d'un effet de l'EAC sur la réussite scolaire restent très insuffisantes pour en faire le principal – voire l'unique – objectif de ces initiatives.

REFERENCE "Évaluer l'impact de l'éducation artistique et culturelle : enjeux méthodologiques et défis politiques", Philippe Coulangeon et Julie Pereira, *In*: Anne Jonchery et Sylvie Octobre (dir.), *L'Éducation artistique et culturelle: une utopie au prisme des sciences sociales*, Ministère de la Culture/Presses de Sciences Po, col. Questions de culture, p. 89 - 110. [Disponible sur CAIRN](#)





La ségrégation sociale entre collèges : problématique et conséquences

Olivier Monso est affilié au CRIS et au [LIEPP](#), où il a réalisé en 2024 sa thèse sous la direction de Louis-André Vallet. Celle-ci s'appuie en grande partie sur les travaux menés dans le cadre de ses missions professionnelles à la [DEPP](#), le service statistique du Ministère de l'Éducation nationale, où il mène des analyses sur les inégalités scolaires.

Qu'est-ce que la ségrégation sociale entre les établissements scolaires et comment la mesurer ?

Les établissements scolaires accueillent des élèves de différents milieux sociaux, mais le profil social des élèves varie beaucoup d'un établissement à l'autre.

On parle de « ségrégation sociale entre établissements » lorsque la répartition des élèves selon leur origine sociale est très inégale entre les collèges. Son antonyme correspond à une situation de « mixité sociale ».

Dans mes travaux, je mesure cette ségrégation à l'aide de l'[indice d'entropie](#), qui a une valeur comprise entre 0 et 1 : plus il est élevé, plus les établissements diffèrent entre eux.

La ségrégation sociale entre établissements est souvent présentée comme un facteur explicatif des inégalités scolaires. Partagez-vous cette analyse ?

Oui, à plusieurs titres. Tout d'abord, en regroupant les élèves de milieux défavorisés dans certains établissements, cette ségrégation concentre les difficultés scolaires et crée des conditions d'apprentissage moins favorables, ce qui accroît les écarts de réussite entre élèves. Toutefois, ce lien est surtout observé dans le **premier degré**. Dans ma thèse, je me suis intéressé aux effets du profil social des collèges sur les progrès des élèves en français et en mathématiques. Je trouve des effets **faibles** ou non significatifs, ce qui suggère que

la ségrégation entre collèges a un **impact modeste sur les inégalités de performances** à ce niveau de la scolarité.

Cela dit, les effets de la ségrégation ne concernent pas seulement les apprentissages. Les élèves scolarisés dans les établissements les plus défavorisés pâtissent d'un climat scolaire moins favorable, et d'un environnement moins propice à l'ambition scolaire. Ce contexte augmente les risques de sortie précoce des études, limite l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières les plus prestigieuses.

Les facteurs de la ségrégation entre collèges ont déjà été beaucoup étudiés, notamment la ségrégation résidentielle et les choix des familles. Qu'apportez-vous de nouveau ?

Du fait de la ségrégation résidentielle, les familles sont réparties de façon inégale sur le territoire selon leur milieu social. Les disparités de profil social des collèges reflètent en grande partie cette ségrégation résidentielle. De plus, à lieu de résidence fixé, les familles ont des marges de manœuvre pour choisir leur collège. Leurs choix tendent ainsi à **accroître** la ségrégation entre les collèges.

Ces mécanismes ont déjà fait l'objet de nombreuses recherches. Ma contribution a d'abord été de les quantifier de façon fine. Dans la plupart des grandes villes françaises, la ségrégation résidentielle constitue le **principal mécanisme de la ségrégation**. Le choix d'un collège privé par les familles permet d'interpréter l'essentiel de la ségrégation supplémentaire : en effet, les collèges privés ont en moyenne un profil social plus favorisé que les collèges publics. Enfin, le choix d'un collège public hors secteur n'a qu'une faible contribution à la ségrégation.

J'ai également proposé une analyse des **facteurs contextuels de la ségrégation**, qui se rapproche d'une analyse causale. Le rôle du secteur privé est beaucoup moins marqué quand on l'analyse comme facteur que comme mécanisme de la ségrégation. En effet, même si le profil social des collèges privés est en moyenne très différent de celui des collèges publics, l'absence de secteur privé sur un territoire ne signifie pas que la ségrégation entre collèges y est beaucoup plus faible, compte tenu des possibilités alternatives à disposition des familles pour choisir l'établissement de leur enfant. Le niveau de ségrégation sociale entre les collèges est d'abord lié au **contexte socioéconomique du territoire**. Une forte ségrégation résidentielle, une population très hétérogène socialement, une proportion importante de populations pauvres ou immigrées sont associées à une ségrégation plus élevée entre les collèges.

Quels messages pouvez-vous adresser aux décideurs ?

En accord avec d'autres recherches récentes, je voudrais souligner que le niveau de ségrégation sociale entre établissements n'est pas une donnée figée. Des **marges de manœuvre** existent : ainsi, à contexte socioéconomique donné, les niveaux de ségrégation **varient notablement** d'une ville à une autre. Cela suggère que les politiques locales peuvent avoir une influence favorable. Autre illustration, à l'échelle des

départements, les évolutions de la ségrégation depuis dix ans sont différentes, avec une baisse du niveau de ségrégation sociale entre collèges dans une partie d'entre eux.

Les **leviers** permettant de réduire la ségrégation sont de diverses natures (incluant les modifications de la **sectorisation**, la mise en place de secteurs multi-collèges, ou encore l'enrichissement de l'**offre pédagogique** dans les établissements les plus défavorisés), mais leur efficacité suppose un diagnostic et un ciblage adéquats. Au cours des années récentes, les statisticiens et chercheurs n'ont pas seulement contribué à mieux comprendre la ségrégation sociale entre établissements, ils ont également développé des outils de diagnostic et d'aide à la décision, au service des politiques de mixité sociale.

La sectorisation scolaire contribue-t-elle à renforcer, reproduire ou, au contraire, atténuer les effets de la ségrégation résidentielle sur la ségrégation scolaire ?

L'un des moyens d'évaluer son impact consiste à mesurer la ségrégation résidentielle à l'échelle des secteurs scolaires, c'est-à-dire à estimer le niveau de ségrégation que l'on observerait si tous les élèves fréquentaient leur collège public de secteur. À Paris, Lyon et Marseille, nous montrons qu'un peu moins de la moitié de la ségrégation scolaire s'explique par la ségrégation résidentielle entre secteurs. Cela ne signifie pas cependant que la suppression de la carte scolaire ferait baisser la ségrégation de moitié : sans sectorisation, le niveau de ségrégation pourrait rester équivalent, voire augmenter, en laissant « faire le jeu » des choix scolaires socialement différenciés.

S'interroger sur le rôle de la carte scolaire dans la production de la ségrégation scolaire, c'est donc aussi s'intéresser à la manière dont son découpage reflète ou reconfigure la distribution inégale des groupes sociaux. Pour cela, nous avons adopté une approche multi-scalaire originale, en analysant à la fois le degré d'hétérogénéité au sein des secteurs et entre secteurs adjacents.

Nous montrons ainsi que la ségrégation résidentielle est plus marquée à l'échelle des quartiers qu'à celle des secteurs. Dans l'unité urbaine de Paris, près d'un tiers des secteurs présentent une composition relativement mixte, en regroupant quartiers favorisés et défavorisés. Cependant, il existe des zones résidentielles relativement homogènes — favorisées ou défavorisées — qui dépassent largement l'échelle des secteurs, et dans lesquelles la sectorisation semble sans effet, voire entérine un état de la ségrégation résidentielle. Ces deux dynamiques coexistent au sein des métropoles étudiées, ce qui conduit à une conclusion importante : la sectorisation scolaire n'a pas un effet univoque. Son impact varie au sein même des métropoles. Elle peut constituer un outil pertinent de réduction de la ségrégation lorsqu'elle permet de regrouper des quartiers différents, mais son impact varie selon son inscription dans un environnement plus ou moins homogène. Le rôle de la sectorisation est toutefois d'emblée limité par les possibilités de contournement.

Quels effets les choix scolaires ont-ils sur la ségrégation entre établissements ? Et quels groupes, à travers quels choix, y contribuent le plus ?

Plusieurs études ont montré que c'est surtout le départ vers le privé des familles les plus favorisées qui alimente la ségrégation scolaire. Nous prolongeons cette analyse en étant attentifs aux contextes dans lesquels ces choix s'opèrent.

On pourrait penser que les choix scolaires accentuent la ségrégation en particulier lorsque cela affecte la composition sociale d'un établissement dont le secteur est « mixte » à l'échelle résidentielle. Et effectivement, la mixité résidentielle ne se traduit pas toujours par une mixité scolaire dans l'établissement. Mais ce que nous constatons surtout, c'est que le recours au privé est très important dans les espaces favorisés et homogènes.

Les choix scolaires produisent des effets complexes et n'affectent pas uniquement la composition sociale de l'établissement de secteur, mais aussi celui de l'établissement choisi. Le choix de l'établissement dépend lui-même de son accessibilité – financière mais aussi géographique. Nous montrons que ce n'est pas tant dans les espaces « potentiellement » mixtes que se joue la question de la ségrégation mais davantage dans les espaces favorisés et homogènes, à travers le choix d'établissements très sélectifs. Cela nous conduit à questionner le terme d'« évitement » et la notion de distance vis-à-vis des autres groupes sociaux qu'il véhicule. Il est parfois difficile d'identifier si ces choix relèvent d'une intention ségrégative en particulier lorsque le collège de secteur est a priori favorisé. C'est particulièrement le cas à Paris et dans les Hauts-de-Seine où la diversité de l'offre scolaire et la mise en concurrence entre les établissements sont particulièrement prononcées. La recherche de « l'excellence scolaire » est susceptible de conduire à des choix très sélectifs.

Quelles conclusions en tirer en matière de politiques publiques ?

Nous montrons que ce sont surtout dans les espaces favorisés que se joue la ségrégation scolaire. Or, ce ne sont pas ces espaces qui sont ciblés par les politiques scolaires visant la déségrégation. Par exemple, ma thèse, que je réalise dans le cadre d'un partenariat CIFRE avec la ville de Bagneux, porte précisément sur les effets des mutations résidentielles dans cette commune dont les collèges accueillent majoritairement un public populaire. On peut également mentionner l'ouverture, en 2024, de l'Observatoire de l'attractivité et de la mixité sociale et scolaire des collèges en Seine-Saint-Denis, lancé en même temps qu'un plan d'attractivité pour les collèges publics du département.

La possibilité de réduire la ségrégation à travers la sectorisation est limitée lorsqu'elle est pensée et dessinée à la seule échelle de la municipalité ou dans des espaces homogènes où les secteurs sont eux-mêmes situés à proximité d'autres secteurs homogènes. Nous avons identifié quelques secteurs défavorisés à proximité d'autres dont la composition sociale diffère, mais il s'agit pour la plupart du temps de secteurs contigus à des secteurs mixtes, dont la mixité pourrait justement être fragilisée par une re-sectorisation.

Des pistes, comme une sectorisation non contiguë avec l'appui de politiques de mobilités, pourraient être envisagées. La proximité reste cependant un critère central pour les familles, notamment populaires, qui sont souvent celles « déplacées » avec ce type de dispositif.

Une autre question concerne le lien entre politiques urbaines/de logement et politiques scolaires. Ma thèse montre que la diversification résidentielle dans les espaces historiquement populaires ne se traduit pas toujours pas une mixité scolaire. Nous l'avons vu, ce sont surtout les catégories supérieures, par ailleurs plus mobiles, qui ont recours au privé. Cela nous incite à réfléchir à la façon de diversifier les statuts d'occupation dans les espaces homogènes favorisés de plus en plus inaccessibles, et ainsi permettre davantage de mixité sociale. La loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) est censée aller dans ce sens, mais elle ne cesse d'être remise en cause, alors même que ces effets restent modérés.

La question de la régulation des choix scolaires reste centrale. Non soumis à la carte scolaire, le privé peut sélectionner librement ses élèves, sans critères de mixité sociale. Or, nous montrons que son rôle est décisif dans l'accentuation de la ségrégation. Il devient donc crucial de réfléchir à des formes de régulation plus stricte du recrutement des élèves dans l'enseignement privé : conditionner les subventions publiques à des objectifs de mixité (par exemple en fonction du taux de boursiers ou d'élèves très défavorisés), ou envisager une intégration plus forte du privé sous contrat dans la carte scolaire. Mais ces pistes suscitent encore une très forte frilosité politique.

REFERENCES – *La ségrégation sociale entre les collèges dans le système éducatif français : mesure, disparités géographiques, évolution temporelle et conséquences*, Thèse de doctorat en sociologie, soutenue le 3 décembre 2024, IEP Paris. [Disponible sur HAL](#)

- "Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français", Pauline Givord, Marine Guillermin, Olivier Monso et Fabrice Murat, *Éducation et Formation*, n° 91, septembre 2016. [Disponible sur HAL](#) .



Suivez-nous sur nos réseaux sociaux : [LinkedIn](#) | [BlueSky](#)